

11 millions de m<sup>3</sup> de bois par l'application de techniques de protection éprouvées. Des programmes de gestion visant à lutter contre le scolyte de l'écorce du pin de montagne ont été mis en œuvre au milieu des années 1970 et étendus considérablement en 1984. La superficie forestière infestée par cet insecte, qui a commencé à faire ses ravages dans les années 1970, a atteint un maximum de 400 000 hectares en 1984. La lutte contre d'autres insectes défoliants tels que la tordeuse des bourgeons de l'épinette de l'Ouest, l'orgye du sapin Douglas et la chenille spongieuse constitue un aspect important de l'effort de protection des forêts. Un programme non négligeable de lutte contre la chenille spongieuse, axé sur la pulvérisation de la substance bactériologique BT, s'est révélé un succès quant à la prévention de la prolifération de cet insecte. On a également fait une utilisation limitée de la pulvérisation de cette substance bactériologique dans le cas de la tordeuse des bourgeons de l'épinette et de l'orgye du sapin Douglas.

**Régénération.** Les provinces ont décidé d'augmenter la superficie de reboisement des terres forestières dégarnies. À ce chapitre, elles diminuent de plus en plus leur dépendance à l'égard de la seule régénération naturelle. Laissées à elles seules, environ un tiers des terres forestières déboisées ne reproduisent pas les espèces et les stocks voulus. De plus, les méthodes d'abattage actuelles, telles que l'abattage à net, ont réduit la superficie des terres propres à la régénération.

Toutes les provinces ont augmenté leur budget de reboisement en puisant dans leurs propres ressources et en ayant recours à des ententes fédérales-provinciales de partage des coûts. Elles ont également demandé à l'industrie forestière de participer à la planification et à l'exécution de la plus grande partie des activités de reboisement des terres de la Couronne. Les provinces s'occupaient traditionnellement de produire des semences de pépinières et de reboiser les superficies incendiées ainsi que les terres insuffisamment garnies. Toutefois, certaines provinces ont encouragé la construction de pépinières privées et de vergers de semis plutôt que d'augmenter leurs ressources.

On a récemment mis l'accent sur la rentabilité des investissements plutôt que sur l'expansion des programmes de reboisement. À cette fin, plusieurs provinces ont augmenté l'utilisation de plantules en conteneurs, implanté des mesures de contrôle de la production de plants de pépinières et du reboisement, développé et adopté des traitements appropriés pour différents genres de terrains et entrepris l'élaboration de semences génétiquement améliorées.

Pour accroître la productivité forestière, les provinces tentent d'améliorer les arbres. Les provinces dont les programmes de reboisement s'avèrent les plus importants font de la recherche et gèrent des programmes appliqués d'amélioration des forêts. Les autres provinces mènent surtout des programmes du même genre et comptent sur la collaboration de Forêts Canada et celle des universités pour obtenir de l'information et des conseils en matière de recherche. En outre, dans plusieurs provinces, l'industrie forestière et le gouvernement provincial ont créé des conseils coopératifs conjoints d'amélioration des forêts. Ainsi, plusieurs régions de cueillette de semis et des vergers de semis ont vu le jour un peu partout au Canada. Ils ont pour but de faciliter la production et la cueillette de semis d'arbres améliorés pour la production de plantules. L'amélioration des forêts par éclaircissage, espacement, nettoyage et émondage est une pratique de plus en plus courante.

À Terre-Neuve, au cours des trois années qui ont suivi la signature de l'Accord sur la mise en valeur des ressources (1986-1988), les programmes de sylviculture mis en œuvre ont porté sur 31 000 hectares de terres forestières, dont 9 000 hectares ont été reboisés et 13 000 hectares ont été éclaircis en vue d'une récolte commerciale.

L'Île-du-Prince-Édouard a entrepris un programme général de reboisement à long terme qui vise les terres à bois privées, lesquelles constituent 90 % de la forêt productive. Outre l'objectif de plantation de 2,0 millions de semis chaque année, le programme de régénération des forêts comprend des activités telles que l'entretien des plantations, l'éclaircissage des peuplements naturels, la mise en valeur des terrains non productifs, la construction de routes d'accès et de ponts et l'établissement de lignes frontalières.

En Nouvelle-Écosse, le programme de reboisement a triplé depuis 1980, permettant de planter presque 26 millions d'arbres en 1987. Les petites terres à bois privées représentent presque la moitié des terres à bois productives. Le nombre d'hectares visés par les programmes de sylviculture de la province a plus que triplé, passant de 5 400 en 1980 à 18 000 en 1987.

En 1981, dans le cadre d'un vaste programme de sylviculture, on a planté au Nouveau-Brunswick 29 millions de semis sur des terres de la Couronne. La province est censée maintenir ce niveau de reboisement pendant plusieurs années.

Le Québec participe à des projets et à des programmes de régénération des forêts naturelles. En 1988, de concert avec le secteur privé, le gouvernement provincial a entrepris un programme